

**Mairie de Châtelaudren-  
Plouagat**

01 Place de la Mairie  
22170 Châtelaudren-Plouagat  
Tel : 02 96 74 10 84  
**Service : Police Municipale**

**PORTANT RÉGLEMENTATION TEMPORAIRE  
DE LA CIRCULATION  
PROLONGATION**

**Rue de la Corderie**

**du 29 avril 2026 au 07 mai 2026**

**Le Maire de CHÂTELAUDREN-PLOUAGAT,**

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.2213-1 à L.2213-6 ;

VU le Code de la Route, notamment les articles R.411-8 et R.417-10 ;

VU l'Instruction Interministérielle sur la signalisation routière ;

VU la demande formulée par l'entreprise LE DU afin de prolonger les travaux rue de la Corderie sur le lotissement Les Jardins d'Angelina Lot 2;

**CONSIDÉRANT** qu'il convient d'assurer la sécurité des usagers et des intervenants pendant la durée des travaux;

**ARRÊTE**

**ARTICLE 1 :** Du 29 avril 2026 au 07 mai 2026, l'entreprise LE DU est autorisé à intervenir rue de la Corderie pour des travaux. L'entreprise sécurisera son intervention par la mise en place de panneaux attention chantier Kc1, les chantiers seront signalés en amont et en aval par le panneau AK5.

**ARTICLE 2 :** La circulation des véhicules est réglementée par un alternat par des panneaux B15/C18,

**ARTICLE 3 :** La signalisation réglementaire sera mise en place, entretenue et déposée par l'entreprise sous sa responsabilité.

**ARTICLE 4 :** L'accès des véhicules de secours, de la police, de la gendarmerie et des services publics devra être maintenu en permanence.

**ARTICLE 5 :** Sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté :

- Monsieur le Directeur Général des Services,
- Le service de la Police Municipale de Châtelaudren-Plouagat,
- Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Châtelaudren-Plouagat

**ARTICLE 6 :** Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès du Maire ou d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Rennes dans un délai de deux mois à compter de sa notification.

**ARTICLE 7 :** Ampliation du présent arrêté sera transmise à :

- Monsieur le Sous-Préfet de Guingamp
- Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Châtelaudren-Plouagat
- L'entreprise LE DU Réseaux
- Les services techniques municipaux
- Le Service Départemental d'Incendie et de Secours des Côtes-d'Armor

**Fait à Châtelaudren-Plouagat,  
le 29/04/2026**

**Le Maire,  
Olivier BOISSIERE**

